

Bon à savoir

Nous avons réuni ci-dessous les principaux points relatifs aux voyages de groupe accompagnés à l'étranger pour que vous puissiez profiter pleinement de vos vacances. Pour toute information principale sur Procap Voyages & Sport et sur vos réservations, rendez-vous aux pages 8 et 9. Veuillez également consulter les conditions générales de contrat et de voyage aux pages 67 à 69.

Voyages de groupe accompagnés à l'étranger

Les voyages de groupe sont des vacances partagées par un certain nombre de personnes présentant des handicaps similaires ou différents, en groupe clos. Les participant-e-s devront parfois reléguer leurs intérêts personnels au second plan au profit de ceux du groupe. Un intérêt pour les activités de groupe et la capacité à s'intégrer dans un groupe sont donc essentiels pour participer à un voyage de groupe.

Chaque groupe est encadré par un ou une responsable de voyage Procap ainsi que, selon la composition du groupe, par des accompagnant-e-s de vacances.

Les vacances de groupe accompagnées à l'étranger n'étant pas subventionnées, le supplément d'assistance sur place est à votre charge (voir encadré). N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des doutes ou des questions concernant le niveau d'assistance requis.

Supplément d'assistance pour l'étranger

Un supplément d'assistance sera facturé aux personnes ayant besoin d'une assistance complète ou partielle en complément du prix du voyage. Sa méthode de calcul est expliquée dans l'encadré « supplément d'assistance ».

Les prestations d'assistance sont organisées par Procap V&S, qui fera appel à des accompagnant-e-s supplémentaires en fonction des informations figurant dans l'inscription. Si de plus amples prestations s'avèrent nécessaires sur place, Procap V&S vous facturera les frais encourus à part. L'impossibilité d'organiser ces prestations complémentaires sur place peut conduire à l'interruption du voyage.

Demi-chambre double

Toute personne voyageant seule a la possibilité de réserver une « demi-chambre double ». Dans le cas où nous n'aurions pas trouvé de personne du même sexe pour partager une chambre double peu avant le départ, nous nous réservons le droit de modifier la réservation pour une chambre individuelle, contre supplément. Cela s'applique également lorsque, une fois sur place, les personnes devant partager une chambre décident de passer à deux chambres individuelles.

Soutien financier

Pour les vacances à l'étranger, vous pourrez faire une demande de soutien à la fondation Denk an mich. Renseignez-vous sur <https://denkanmich.ch/gesuch/>

Supplément d'assistance pour les vacances accompagnées à l'étranger

Le supplément d'assistance est calculé au prorata du prix du séjour en fonction de votre besoin d'assistance. Nous mettons à votre disposition des accompagnant-e-s bénévoles en fonction du besoin d'assistance que vous nous avez communiqué. Veuillez nous contacter si vous avez des doutes quant au degré d'assistance dont vous avez besoin.

Assistance à 50%, environ 2 heures/jour (dépendance faible):

Pour les personnes avec handicap physique: aide ponctuelle, aide lors du transfert et des activités de soin occasionnelles (pour se coiffer, se raser, prendre un bain, prendre une douche, s'habiller et se déshabiller).

Pour les autres formes de handicap: surveillance/contrôle/assistance occasionnels en cas de difficultés à s'orienter et de légère perte de repères.

Assistance à 75%, environ 4 heures/jour (dépendance moyenne):

Pour les personnes avec handicap physique: activités de soin régulières en plus de l'assistance à 50% (accompagner aux toilettes, aide pour manger, etc.).

Pour les autres formes de handicap: surveillance/contrôle/assistance/accompagnement/aide à l'orientation réguliers par les accompagnant-e-s de vacances (désorientation moyenne, perte de repères).

Assistance à 100%, un-e accompagnant-e reste à votre disposition toute la journée pendant tout le voyage (dépendance importante):

Pour les personnes avec handicap physique: prise en charge des activités de soin (aider à s'habiller et se déshabiller, à prendre un bain ou une douche, donner à manger et à boire, accompagner aux toilettes, manœuvrer le fauteuil roulant, etc.).

Pour les autres formes de handicap: surveillance/contrôle/assistance/accompagnement/aide à l'orientation continus par les accompagnant-e-s de vacances (désorientation prononcée, grave perte de repères).

Demandes de précisions et interruption de voyage sur décision de Procap Voyages & Sport

Des incidents particuliers peuvent conduire au renvoi chez eux/elles des participant-e-s sur décision de Procap Voyages & Sport. Il est donc important d'avoir une personne de contact joignable à tout moment au numéro d'urgence indiqué pour répondre aux questions.